

Résidence Jeanne Carnajac

Synthèse annuelle des EIG 2025 pour

la résidence Jeanne Carnajac

(EIG : Evènements Indésirables Graves)

Obligation : Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ont des obligations spécifiques en matière de déclaration des évènements indésirables graves (EIG). Ces obligations s'inscrivent dans un cadre légal visant à garantir la sécurité des usagers et à améliorer la qualité des services fournis.

Cadre légal : La déclaration des EIG est régie par des textes législatifs et réglementaires, notamment la loi n°2022-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application. Ces textes imposent aux ESSMS de garantir la sécurité des usagers à travers une gestion rigoureuse des incidents.

Définition d'un EIG : Les évènements indésirables graves comprennent tout incident survenant le cadre des activités de l'ESSMS qui a provoqué ou aurait pu provoquer des dommages significatifs à la santé physique ou mentale des usagers, ou qui a eu des conséquences défavorables sur leur intégrité (liste des EIG Officiels en annexe).

Procédure de signalement : La résidence Jeanne Carnajac, en conformité avec ses obligations, a élaboré une procédure de signalement des EIG, et déclare ses EIG au département via l'interface SIGNES-95, mise en place par le département du Val d'Oise.

Il vous est présenté ici, la synthèse annuelle des EIG 2025, devant faire l'objet d'une information auprès du Conseil d'Administration.

En 2025, la résidence Jeanne Carnajac, a déclaré 5 EIG :

Catégorie	Nombre	Commentaires
Chutes	3	Résidents en perte d'autonomie et/ou en période sensible (malade, sortie d'hospitalisation...)
Fuite d'eau	1	Dans un studio
Décès	1	Décès au domicile

Le 16/02/2026

Pour votre parfaite information.

La direction

Annexe – Liste des EIG OFFICIELS

Liste des « Evènements Indésirables Graves » :

- 1 - Sinistre ou évènement climatique : canicule, départ de feu, incendie, inondation, neige, tempête, rupture d'accès à l'établissement/domicile...
- 2 - Accident / Incident lié à défaillance technique : défaillance qualité de l'eau, épidémie, intoxication, fuite de gaz, légionelles, maladies infectieuses, panne ascenseur, panne chauffage climatisation, panne prolongée électricité, rupture fourniture (eau, électricité) ...
- 3 - Perturbation dans l'organisation du travail et de la gestion des ressources humaines (mettant en péril d'effectivité de la prise en charge ou de la sécurité des usagers) : absence imprévue de plusieurs professionnels, conflit/menace de conflits sociaux, préavis de grève, difficulté de recrutement, insuffisance de personnel, vacance de poste prolongée (encadrement) sanction disciplinaire et/ou où procédure judiciaire envers un professionnel, turn-over important...
- 4 - Accident ou incident lié à une erreur ou un défaut de soins ou de surveillance : absence, erreur ou retard de prise en charge ou de traitement, accidents corporels (chutes & fractures), déshydratation, dénutrition, erreur administration du médicament, escarres, fausse route, non-respect de la prescription médicale, traitement inadapté...
- 5 - Perturbation de l'organisation ou du fonctionnement liée à des difficultés relationnelles récurrentes avec une famille ou un proche (extérieur à la structure) : activité illicites (précisez), conflit important ou obstacle à la prise en charge, défiance vis-à-vis du personnel, demande inadaptées, menace répétée à l'encontre des professionnels....
- 6 - décès accidentel ou consécutif à un défaut de surveillance ou de prise en charge d'une personne : décès, décès accidentel, décès au cours d'une disparition inquiétante, décès suite à une chute, décès suite à un accident de contention...
- 7 - suicide ou tentative de suicide (usager ou professionnel) : décès par suicide (usager, professionnel), tentative de suicide (usager professionnel) ...
- 8 - Situation de maltraitance envers les usagers : comportement d'emprise, défaut d'adaptation des équipements aux personnes à mobilité réduite, isolement vis-à-vis des proches, négligence grave et ou erreurs successives, privation de droit, violences à caractère sexuel (agression/attouchements/viol), violences verbales (menaces, insultes), violence physique (altercation, coups & blessure), violence psychologique/morale (intimidation, privation, harcèlement), vols...
- 9 - Disparition inquiétante : disparition et retour sans mobilisation des services de recherche, disparition avec intervention des services de recherche
- 10 - Comportement violent au sein de la structure (entre usagés et/ou envers un professionnel), manquement grave au règlement de fonctionnement : non-respect des règles de vie en collectivité, comportement inadapté ou délictueux, violence à caractère sexuel (agression/attouchement/viol), violence physique (altercation, coups & blessures), violence psychologique/morale (intimidation, privation...), violences verbales (menaces, insultes) ...
- 11 - Acte de malveillance au sein de la structure : détériorations volontaires (locaux, équipement, matériel), vols...